



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 2 décembre 2019, s'est réuni le 19 décembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 35 jusqu'à 20h, puis 38 jusqu'à 21h, puis 37
Votants : 46
Secrétaire de séance : Danièle KHA

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Anne MARECHAL (arrivée à 20h), Denez DUIGOU
GUILLIGOMARCH'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER (jusqu'à 21h), Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ (arrivée à 20h), Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 20h)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Danielle LE GALL, Didier LE DUC
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

ABSENTS EXCUSES :

Yves ANDRE (BANNALEC), Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe LESCOAT (MELLAC), Patrick TANGUY (QUIMPERLE), Daniel LE BRAS (QUIMPERLE), Cécile PELTIER (QUIMPERLE), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Jean-Yves LE GOFF (SCAER), Jean-Michel LEMIEUX (SCAER)

POUVOIRS :

Yves ANDRE (BANNALEC) a donné pouvoir à Marie-France LE COZ (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS) jusqu'à 20h
 Loïc TANDE (LOCUNOLE) a donné pouvoir à Corinne COLLET (LOCUNOLE)
 Bernard PELLETER (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC) à partir de 21h
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)
 Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Michel FORGET (QUIMPERLE) jusqu'à 20h
 Patrick TANGUY (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE)
 Cécile PELTIER (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
 Daniel LE BRAS (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Joël DERRIEN (SAINT THURIEN)
 Claude JAFFRE (RIEC) a donné pouvoir à Edith JEAN (RIEC) jusqu'à 20h
 Jean-Yves LE GOFF (SCAER) a donné pouvoir à Danielle LE GALL (SCAER)
 Jean-Michel LEMIEUX (SCAER) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)

DCC2019-269

VIE COURANTE
14- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Subvention Pass Commerce et Artisanat sur le Pays de Quimperlé – Attribution

Par délibération en date du 23 mai 2019, Quimperlé Communauté a approuvé d'une part le dispositif Pass commerce et Artisanat et d'autre part la convention avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de plusieurs demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

- L'entreprise de maçonnerie, rénovation GALEA, basée à Querrien, représentée par Monsieur Sylvain GALEA, gérant, pour l'acquisition de matériel technique dont notamment un échafaudage et une règle vibrante. Le montant de l'investissement est de 7 641 € HT. La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

L'entreprise étant située sur une commune de moins de 5.000 habitants, la subvention versée sera d'un montant de 2.292 € (soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté et 15 % par la Région Bretagne).

- Le salon de thé D'or et de Thé, à Quimperlé, représenté par Madame Orlane DORE, gérante, pour son installation (aménagement, matériel de cuisine, informatique-caisse, etc). Le montant de l'investissement est de 14 489 € HT. La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

L'entreprise étant située sur une commune de plus de 5.000 habitants, la subvention versée sera d'un montant de 3.477 € (soit 24 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté et 9 % par la Région Bretagne).

- Le garage de réparation automobile PUSTOCH, à Querrien, représenté par Monsieur Fabien PUSTOCH, gérant, pour sa reprise d'entreprise et l'acquisition d'un 2^e pont. Le montant de l'investissement est de 15 522 € HT. La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

L'entreprise étant située sur une commune de moins de 5.000 habitants, la subvention versée sera d'un montant de 4.567 € (soit 30 % de la dépense prise en charge à 15 % par Quimperlé Communauté et 15 % par la Région Bretagne).

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention Pass Commerce et Artisanat à :
 - L'entreprise de maçonnerie GALEA, pour un montant de 2.292 €.
 - Le salon de thé D'Or et de Thé, pour un montant de 3.477 €.
 - Le garage de réparation automobile PUSTOCH, pour un montant de 4.567 €.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention Pass Commerce et Artisanat à :
 - L'entreprise de maçonnerie GALEA, pour un montant de 2.292 €.
 - Le salon de thé D'Or et de Thé, pour un montant de 3.477 €.
 - Le garage de réparation automobile PUSTOCH, pour un montant de 4.567 €.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,


Sébastien MIOSSEC